



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 4/2023

Séance ordinaire du 13 juin 2023
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Stéphane BRUNEAU

Membres présents :	71
Membres absents excusés :	08
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Maryline JATON, Laurence MUNDINGER et MM. Christophe CHABLAIS, Yann GLAYRE, Amine Ahmed LARHOUSSE, Tim MATHEY, Matt MORAWSKI, Félix SCHMIDT.

A 19h00, **M. Stéphane Bruneau**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale.

Il tient également à remercier toute l'équipe du Bureau, M. Alain Aeschbacher pour la préparation de ce Conseil et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de cette dernière séance de l'année législative.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse s'est annoncée présente.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre, il n'y aura désormais plus de micro dans la salle.

Le Président donne la liste des personnes qui se sont excusées ce soir et procède à l'appel au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 69 personnes présentes.



1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Suite à la formation du 07 juin sur la Cogestion, nous nous devons de corriger une mauvaise habitude. En effet, les interpellations peuvent être transmises jusqu'au soir de la séance mais elles doivent figurer à l'ordre du jour.

Nous avons reçu à ce jour plusieurs interpellations, qui vous ont été transmises par l'Extranet.

Le Président propose donc de modifier l'ordre du jour de la manière :

- Point 18 Interpellations
- Point 19 Propositions individuelles
- Point 20 Divers

Le Président demande s'il a d'autres questions ou remarques sur l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas.

Il passe au vote de l'ordre du jour modifié.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est accepté à une grande majorité.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT.

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Pour commencer, il vous rappelle ces quelques mots que son prédécesseur utilisait pour ouvrir les séances : il tient à nous rappeler à l'essentiel en invoquant la Paix, la Bienveillance et la Sagesse sur notre Assemblée et que nous ayons toujours le bien de notre communauté Palinzarde à l'esprit.

Malheureusement, force est de constater que ces 3 principes sont en chute libre depuis la campagne pour l'élection complémentaire à la Municipalité. Pour rappel, tant Conseillers communaux que municipaux, vous avez prêté un serment qui vous engage dans la voie du respect et de l'honorabilité. Ces deux qualités ne peuvent s'exprimer lorsqu'on constate des attaques ad hominem que ce soit pendant nos travaux ou en dehors. Qui plus est, lorsque ces attaques se font sournoises et que les colporteurs de ces mots préfèrent fuir leur contradicteur ventre au sol tels des serpents que de les affronter en face. De tels comportements venant de personnes se vantant de leurs longues expériences ne font que lui rappeler le comportement des politiques en France dans les années 90 lorsqu'il faisait son premier mandat politique. Et ça n'a rien d'élogieux.

Il vous exhorte donc à vous reprendre pour le bien de tous et de notre Commune. Nous ne sommes pas dans une cour d'école ou à Ok Corral. Votre action ne peut pas se baser sur des sentiments négatifs comme la rancœur ou la vengeance. Il conclura sur ce point en vous laissant méditer sur les propos d'un ancien premier ministre français, Michel Rocard : « La politique est dégueulasse, parce que les hommes qui la font la rendent dégueulasse ».



L'activité de la Présidence a été assez intense depuis le dernier Conseil il y a un peu plus d'un mois. En dehors des traditionnelles visites aux nonagénaires, ce sont ajoutés :

- Le vernissage de l'expo de printemps. A la demande de la Municipalité, il a eu le plaisir et l'honneur d'ouvrir l'exposition. Moment très agréable, notamment avec l'artiste.
- Avec une délégation composée des conseillers municipaux, du bureau et de chefs de groupe, nous avons été reçus au Biopôle dans le cadre d'une présentation et visite des activités de ce pôle d'innovation dans notre Commune. Le développement de cette structure continue et va bientôt déborder sur la commune de Lausanne. Cette présentation nous laisse bon espoir de voir notre Commune continuer à être associée aux techniques de pointes en terme de biotechnologies, et surtout, pour les comptes de la Commune, en rentrées fiscales.
- Pour la deuxième année de suite, le Basket Club d'Épalinges a organisé la coupe vaudoise pour les équipes de jeunes, et accompagné de notre nouvelle Municipale et de monsieur le Syndic, il a eu le plaisir de remettre coupes et médailles, en particulier aux U18, champions vaudois et vainqueurs de la coupe. Encore bravo à eux.
- Plus récemment, notre délégation s'est rendue à Aquatis pour l'inauguration de la fin des travaux de la route de Berne, en compagnie des autorités lausannoises et cantonales. Après les discours, le buffet nous a permis des rencontres intéressantes, notamment avec le département des infrastructures du Canton.
- La Confrérie des anciens présidents s'est réunie le 30 mai autour d'un repas à la Maison forestière. Cette confrérie reste un vrai support pour le Président en fonction et il encourage ses successeurs à ne pas hésiter à la contacter en cas de besoin.
- Le lendemain, le Bureau effectuait sa sortie de fin d'année. Comme pour le repas de Noël, nous avons décidé de privilégier un établissement local, assurant le tournus entre les restaurateurs de notre Commune.
- Sur l'invitation de la CLE, dont il salue le président, notre collègue David Regamey, il a participé à l'inauguration des 4 nouveaux bâtiments de la Girarde, comprenant 22 logements protégés et 20 logements à loyer modéré. Belles réalisations, la visite de l'un des appartements nous a montré la philosophie engagée dans ce projet. Reste aux résidents d'en profiter pleinement maintenant.
- Dans le cadre de notre accord avec la Commune de Savigny sur l'utilisation de secours du matériel SuisseVote, c'est-à-dire le système de dépouillement lors des votations, il s'est rendu à Savigny, accompagné de Madame Gheza, pour les aider à paramétrer leur machine pour leur première utilisation. Le tout s'est déroulé dans une ambiance très amicale et augure un partenariat étroit entre nos deux communes, tout au moins, entre les deux Conseils communaux.
- Enfin, la formation par le Canton de la semaine dernière, qui a mis en avant certaines erreurs de fonctionnement depuis très longtemps au sein de notre Conseil. Nous allons commencer à les corriger, notamment en ce qui concerne les interpellations, comme ce soir.

Sa charge de président prévoit encore quelques représentations d'ici la fin du mois, à commencer par la sortie des aînés du lendemain sur le Léman, qu'il aura l'honneur de faire pour la deuxième année de suite. D'après ce qu'il a compris de Monsieur le Syndic, cela représente une exception dans l'historique des sorties.



Ensuite, il présidera une dernière fois le bureau électoral ce dimanche et passera la main définitivement à sa successeuse lors de la passation de pouvoir prévue le 26 de ce mois.

Entre temps, nous aurons la sortie annuelle du Conseil ce samedi. Les inscriptions sont définitivement closes, les groupes par activité définis et la réservation ainsi que le choix des plats confirmés. Nous ne prendrons pas de personnes supplémentaires. Le rendez-vous est fixé à 8h30 à l'arrêt de Bus Marcel Regamey, au bout de la Croix-Blanche. Départ 8h45 tapantes. Pour les courageux arrivant en retard, il faudra sauter dans le bus en marche ! Nous commencerons par une marche d'environ une heure dans la Grande Cariçaie qui nous mènera directement au village préhistorique de Gletterens.

Les personnes ne pouvant participer à cette marche pourront rester dans le car qui les déposera à l'entrée du site où se trouve le restaurant Les Cygnes qui nous recevra pour le repas.

Nous nous retrouverons à l'issue de la balade pour un petit apéritif avant la première animation. Après la coupure repas, nous rejoindrons par petits groupes d'autres ateliers. Le retour est prévu vers 17h.

La météo s'annonce ensoleillée et chaude, pensez à prévoir chaussure de marche et protections solaires.

Pour terminer ses communications, quelques points techniques :

- Le secrétariat reste dans l'attente des listes de présences du 1^{er} semestre 2023 des commissions permanentes. Merci de les transmettre au plus vite.
- Nous avons connu quelques soucis techniques avec les emails et certaines communications ne nous sont pas parvenues, dont un dépôt de postulat. Dans l'avenir, le secrétariat accusant toujours réception des courriers, si vous n'avez pas de retour dans les 48 heures, merci de prendre contact avec le secrétariat pour informer de votre courrier.
- Aucune démission annoncée depuis la dernière séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 MAI 2023.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur le procès-verbal du 02 mai 2023.

Le Président ouvre la discussion.

M. Anton EPP remarque, à la page 326, que les PowerPoints repris sont illisibles. Il s'agirait de les enregistrer au moins en PDF.

Le Président répond que les plans en PDF seront mis à disposition des conseillers sur l'Extranet.

M. Julian PIDOUX. Il a posé la question lors de la dernière séance s'il était possible d'avoir les rapports des commissions rattachés au PV. Il précise sa demande, il s'agirait que tous les rapports soient disponibles à tous, vu que ceux-ci sont publics, qu'ils figurent dorénavant et rétroactivement sur le site internet de la Commune.



Le Président répond que le Bureau prend acte de cette demande.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote dudit procès-verbal.

Au vote, le procès-verbal du 13 juin 2023 est accepté à l'unanimité.

Avec l'arrivée de deux conseillers, l'Assemblée est maintenant au nombre de 71 personnes présentes.

4. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL.

Le président cède la parole à Mme la Conseillère Von Siebenthal pour l'UDC qui propose la candidature de Mme Anne-Marie Fischer à la présidence du Conseil communal pour l'année 2023-2024. Le groupe UDC est convaincu que Mme Fischer fera une excellente présidente. Elle s'est investie avec sérieux, dévouement et compétences pour la Commune depuis de nombreuses années ainsi qu'au Bureau du Conseil communal et des commissions. Elle en connaît tous les rouages. Un grand merci également à M. Stéphane Bruneau pour son engagement et son excellent travail tout au long de cette année et lui souhaitons d'ores et déjà de bonnes vacances.

Le président demande s'il y a une autre candidature. Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

Le Président demande à Mme Fischer si elle accepte son élection. Avec sa réponse positive, le Président la déclare élue.

5. ÉLECTION DES DEUX VICE- PRÉSIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL.

Élection du 1^{er} vice-président :

Le Président cède la parole à M. le Conseiller Nicolas Häusel pour les Vert.e.s qui propose la candidature de Mme Marisa Dürst à la 1^{ère} vice-présidence.

Le président demande s'il y a une autre candidature. Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

Le Président demande à Mme Dürst si elle accepte son élection. Avec sa réponse positive, le Président la déclare élue.



Élection du 2ème vice-président :

Le Président cède la parole à Monsieur le Conseiller Guillaume Graf pour le PLR qui propose la candidature de M. François Puricelli à la 2^{ème} vice-présidence.

M. Puricelli est marié, père de deux enfants, économiste HEC de formation et a servi 40 ans au Centre Patronal où il a notamment dirigé la caisse AVS. Il est président du conseil d'administration de la Maison des Jeunes à Lausanne et membre du conseil d'administration de la Coopérative du logement la CLE à Épalinges.

Le président demande s'il y a une autre candidature. Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

Le Président demande à M. Puricelli s'il accepte son élection. Avec sa réponse positive, le Président le déclare élu sous les applaudissements.

6. ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLÉANTS DU CONSEIL COMMUNAL

Élection des scrutateurs

M. Pierre Borel (PS)

M. Patrick Eerdmans (Vert'libéraux)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

Élection des scrutateurs suppléants

M. Esteem Okoro (PS)

M. Bernard Thonney (PLR)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

7. ÉLECTION DE LA COGEST 2023.

Voici les noms que les présidents de groupe ont transmis précédemment au Président :

Élection des membres

Mme Fabienne Guignard (PLR)

M. Georges Auberson (PLR)

M. Cédric Fiora (PLR)

Mme Sandrine Largey Botti (PS)



Mme Fabienne Bride (PS)
Mme Marilyne Jaton (VERTS)
M. Amine Lahroussi (VERTS)
M. Michael Mäder (VERT'LIB)
M. Philippe Koch (UDC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

Élection des membres suppléants

Mme Vânia Luis Francisco (PLR)
Mme Fanny Burki (PS)
Mme Laoreta Halili (VERTS)
M. Félix Schmidt (VERT'LIB)
Vacant (UDC)

Mme Anne-Marie Fischer est candidate à la suppléance UDC.

M. Erich Dürst demande si la fonction de Présidente du Conseil est compatible avec cette suppléance. Le Président répond que rien n'est mentionné dans le règlement dans ce sens.

Mme Muriel Cuendet Schmidt n'a rien contre la candidature de Mme Fischer, mais est-ce qu'il faudrait vérifier auprès de la DGAIC ?

Ce poste reste en vacant dans l'attente d'un retour officiel.

Aucune autre proposition n'étant formulée pour le reste des membres suppléants, le Président les déclare élus tacitement.

8. ASSERMENTATION DE MME CHANTAL GOOD EN TANT QUE CONSEILLÈRE MUNICIPALE.

Le Président invite Madame Chantal Good à se présenter devant lui et invite les membres du Conseil à se lever.

Après avoir prêté serment, elle est félicitée par des applaudissements. Le Président la remercie au moyen d'un bouquet de fleurs.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.



▪ **M. Alain Monod, Syndic**

Indexation des salaires du personnel communal : lors de sa séance de la veille, la Municipalité a décidé d'accorder à nouveau l'indexation des salaires par rapport à l'indice des prix suisses à la consommation. Il rappelle que l'année passée la Municipalité a accordé au 1^{er} juillet 2022 une indexation de 1,3%, au 1^{er} janvier 2023 une indexation de 0,6 % supplémentaire et finalement au 1^{er} juillet 2023, nous accordons 1,6%. Ce qui fera au total sur une année de 3,5% d'indexation. Cela correspond à l'indice suisse des prix à la consommation et nous pouvons nous en réjouir. Il ne connaît pas beaucoup d'employeurs, publics ou privés, qui ont accordé autant en une année.

Zones 30km/h dans le quartier du Village : il rappelle qu'il y a maintenant une procédure simplifiée pour les routes secondaires et que seront mis en zone 30km/h dès la rentrée les chemins de la Biolleyre, de Bois-de-Ban, du Chaugand, du Ruisseau-Martin, de la Butte et de la Laiterie. Les chemins des Fontannins et la Possession ne sont pas concernés car ils sont privés. La route du Village étant une route affectée au trafic général, on ne pourra pas la mettre comme cela en zone 30. Par contre, le carrefour Polny/route du Village/Ruisseau-Marti sera un carrefour surélevé. La partie Palinzarde du chemin des Boveresses sera également mise en zone 30. Les chemins du Bornalet, de la Vuillette, des Orchez, de la Girarde et de la Caboletaz/Jaquièr seront mis en zone 30 après 2024. Vous aurez bien compris que ces zones 30km/h ne seront pas que pour la nuit de 22h00 à 06h00 mais également la journée.

Réponse partielle à Mme Neumann Donegani concernant le chemin du Raidillon : lors de la séance du 02 mai, Mme Neumann Donegani a émis le vœu que la sécurité des riverains soit améliorée sur ce chemin. Souvent, l'impression que l'on a comme automobiliste, riverains ou piétons de la vitesse des autres automobilistes est parfois tronquée. Il rappelle cet exemple sur une route où les riverains prétendaient que les gens roulaient beaucoup trop vite, un vrai radar a été mis pendant une semaine et le taux d'infractions était très faible. Mais il est vrai que le chemin du Raidillon nous pose un problème, mais on n'a pas beaucoup de solutions. Et Mme Neumann Donegani, lorsque vous évoquez un marquage au sol et un rappel aux usagers motorisés l'accès à une zone avec enfants, il y n'y a pas que ce chemin où il y a des enfants à Épalinges. La Municipalité vous remercie pour le vœu et va essayer de faire au mieux.

▪ **M. Pierre Jolliet, Municipal**

Point de situation du chantier de Bois-Murat : le projet de construction de deux bâtiments scolaires A et D sur le site de Bois-Murat, a débuté par les études en 2017 et sera achevé en août 2024. Ce projet a fait l'objet d'un crédit d'études d'un montant de CHF 2'600'000 TTC en 2017, d'un crédit de construction d'un montant de



CHF 31'700'000 TTC en 2019, et d'un crédit complémentaire de CHF 720'000 TTC en 2022 pour les salles des quartiers du bâtiment D, soit un total de CHF 35'020'000 TTC.

Débuté à l'été 2019, le bâtiment A a été remis aux utilisateurs à la rentrée 2022 comme prévu malgré plusieurs difficultés non sans conséquence sur le crédit entre conjoncture et défaillances d'entreprises. Nous pouvons lister :

- Les surprises et imprécisions inévitables comme sur tout chantier
- La situation COVID de 2020 – 2021 (retards, difficultés d'approvisionnement)
- La guerre en Ukraine depuis 2022 (hausse de l'énergie, hausse des matériaux, reports de livraison)
- Les hausses légales (offres déposées en 2018) et hausses conjoncturelles exceptionnelles des matériaux et équipements de l'ensemble des entreprises pour la construction du bâtiment D
- Le renoncement à son contrat du maçon Dentan Frères fin 2021 pour la deuxième étape (bâtiment D) en difficultés financières, nécessitant un nouvel appel d'offres public et provoquant un surenchérissement conjoncturel du montant des travaux pour le bâtiment D
- L'abandon du chantier par l'entreprise Menuiserie Saudan SA en difficultés financières quelques mois avant la réception du bâtiment A, nécessitant un nouvel appel d'offres public pour terminer le bâtiment A et provoquant un surenchérissement du montant des travaux
- Les nombreuses malfaçons et l'abandon inexplicable du chantier de l'entreprise Pasche Sanitaire SA un mois avant la réception du bâtiment A ayant causé plusieurs sinistres de juillet 2022 à ce jour, perturbant l'exploitation du bâtiment et la finalisation des retouches du bâtiment A (procédure de dédommagement du préjudice en cours).

Malgré ces difficultés et sur la base des dernières offres principales rentrées, le dépassement prévisionnel du crédit a été contenu à +10%.

Par ailleurs, une subvention du Canton d'environ CHF 450'000 TTC devrait soulager le crédit lors de la labélisation Minergie-P si le CAD des Services industriels de Lausanne arrive à temps avant octobre 2024.

Chantier du Polny 14 - réponse aux questions de Mme Neumann Donegani : le promoteur a obtenu le permis de construire en septembre 2022, des discussions ont eu lieu avec le promoteur jusqu'en avril 2022 au sujet de l'implantation précise de l'unité d'accueil d'écoparc. Les négociations sont aujourd'hui achevées, le chantier devrait donc redémarrer à l'automne. Un préavis pour la création d'une UAPE dans ce projet en tant que locataire sera soumis au Conseil Communal lors de la séance de septembre.

Concernant la sécurité, il a été rappelé au promoteur de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité de son chantier.



▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

Information sur les réponses à la pétition relative au chauffage à distance : nous tenons à porter à la connaissance de votre Conseil communal que la Municipalité a décidé de délivrer le permis d'implantation pour le projet de création d'une centrale de chauffe pour le déploiement du chauffage à distance, et donc de lever les oppositions concernant cette mise à l'enquête. Un courrier est parti vendredi 9 juin à l'attention des opposants. En même temps, et comme annoncé lors d'un dernier Conseil, nous avons aussi répondu aux nombreuses questions formulées par le « Groupe de propriétaires voisins de la voirie » concernant ce même chauffage à distance. Les délais ont été assez longs, car il a fallu attendre la synthèse CAMAC de la part du Canton et pouvoir répondre de manière précise à toutes les questions soulevées par les opposants. Nous avons pu répondre positivement à certaines demandes et éclaircir certains points précis qui demandaient des informations détaillées. Par ailleurs, la démolition et reconstruction des vestiaires du club de football et la construction d'un garage prévu pour la voirie ont été retirés du permis d'implantation, ceci dans le but de pouvoir effectuer une demande de permis de construire rapidement pour ces objets au vu des besoins à court terme. Ces dossiers seront donc soumis à l'enquête publique tout prochainement.

Rappelons que le projet de création d'une centrale de chauffe a fait l'objet de deux préavis d'intention qui ont été acceptés par votre Conseil et d'une séance d'information publique le 2 février 2022, impliquant tous les partenaires qui sont les services industriels de Lausanne, Romande énergie, le Canton et que cette présentation est disponible sur le site de la Commune. Pour affiner les projets, nous avons procédé à une nouvelle analyse multicritères analysant tous les points positifs et négatifs du projet, en tenant compte de l'avis des services du Canton et des oppositions suite à la mise à l'enquête, ainsi que des variantes envisageables. Il en est sorti que le projet proposé était le plus favorable du point de vue technique, environnemental et économique.

Lors du Conseil du 13 décembre dernier, Monsieur Loi Zedda est intervenu concernant le bâtiment actuel de la voirie. Nous pouvons répondre comme suit à ses interrogations :

Le bâtiment actuel de la voirie a plus de 20 ans, alors que la durée de vie moyenne pour un bâtiment industriel est d'environ 30 ans (d'après un spécialiste de Swisslife). De plus il s'agit de changer rapidement son système de chauffage (au bois) qui n'est absolument plus aux normes et la DGE est d'accord de nous laisser du temps, pour nous permettre d'avancer dans le projet de chauffage à distance. De plus, son isolation doit être refaite. Enfin, le projet implique une réutilisation des matériaux de ce bâtiment et de garder toutes les structures encore utilisables.

Enfin, la Municipalité s'est fixée deux objectifs de taille : l'assainissement du parc bâti du territoire et sa décarbonation. Elle vise que tous les bâtiments soient assainis en 2050 et que 65% des besoins en chauffage soient couverts par de l'énergie renouvelable en 2030. Pour cela, le projet de centrale et de réseau CAD sur son territoire permet d'accélérer cette transition du fossile vers la chaleur renouvelable et locale, sur la base d'un partenariat régional et cohérent avec la Ville de Lausanne et



ses Services industriels. Le projet de centrale sur le plat de la Croix-Blanche permet de garantir à court terme de la chaleur renouvelable aux nombreux bâtiments communaux et privés. De plus il permet de relier les centralités des Croisettes et de la Croix-Blanche et d'offrir un tarif unique et avantageux et 100% de chaleur renouvelable à l'ensemble des habitations concernées. L'ensemble des propriétaires de ces secteurs pourront aussi bénéficier des rejets de chaleur de TRIDEL les 4 mois d'été (centrale d'Épalinges sera à l'arrêt donc pas d'émissions en été) et de la sécurité d'approvisionnement par la connexion au CAD lausannois ainsi que de la cogénération électrique.

Nous envisageons de refaire une séance d'information après l'été pour les conseillers communaux qui auraient des questions sur ce dossier afin de répondre à toutes les questions qui pourraient encore subsister.

Installation d'une vélostation aux Croisettes : dans le rapport-préavis 22/2021 sur la mobilité, il a été proposé d'installer une vélostation à l'interface de transports publics des Croisettes afin de proposer une solution de parking sécurisée aux cyclistes et de favoriser la multimodalité. Une vélostation est un abri à vélos fermé, avec accès sécurisé et sur abonnement qui permet d'éviter les vols et dégradations. Le projet de vélostation a été validé en commission consultative sur la mobilité et intégré au projet de requalification de la Route de la Corniche appartenant au Biopôle.

Suite à la mise à l'enquête du projet et à la délivrance du permis de construire y relatif, la vélostation a été installée début juin 2023 à proximité directe de la sortie du métro M2. La vélostation propose 16 places et 10 casiers et prises de recharge pour les usagers. Des détails doivent encore être réglés pour sa mise en service qui devrait être effective d'ici à la fin du mois de juin ou au plus tard fin juillet. La gestion des accès est gérée par Velocity, application développée par la Fondation des Parkings de Genève, qui gère de nombreuses vélostations en Suisse romande.

Quelques changements sont apparus depuis le début des réflexions. La vélostation devait être initialement financée par le crédit demandé dans le rapport-préavis 22/2021 sur la mobilité. Il a finalement été décidé de financer cette installation via la taxe sur les équipements communautaires prélevée au Biopôle. La vélostation était pensée au départ comme étant provisoire, en raison des réflexions en cours sur le futur chantier de l'interface des Croisettes. Consultés, les TL ont affirmé que l'emplacement ne serait pas impacté par ce projet, il a donc été décidé d'installer une vélostation permanente. Cette modification a induit des coûts supplémentaires en raison du raccordement à l'électricité notamment. Budgétisée au départ à environ CHF 70'000.-, l'installation coûte au total environ CHF 100'000.- à 110'000.-.

Un projet de convention entre la Commune et le Biopôle (propriétaire du terrain) sera bientôt rédigé et soumis à la Municipalité afin de convenir des responsabilités respectives (entretiens, etc.).

Les informations relatives à la vélostation et à son utilisation seront publiées sur la page www.epalinges.ch/mobilite dès sa mise en service.



Report de la réponse à Mme Neumann Donegani sur le gaspillage alimentaire dans les supermarchés : étant donné que nous n'avons pas encore pu contacter les supermarchés, la Municipalité répondra de manière détaillée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Appel à participations EPAREN SA : trois informations pour toutes les personnes faisant partie du Conseil communal qui n'ont pas pu participer la veille à l'inauguration des installations solaires photovoltaïques des bâtiments A et F du complexe scolaire de Bois-Murat construites par EPAREN SA.

- L'installation sur le bâtiment A, mise en service en février 2022, a déjà produit 140'000 kWh dont 57'000 kWh autoconsommé.
- L'installation sur le bâtiment F a été mise service il y a une semaine.
- Le montant de CHF 200'000.-, objet de la nouvelle campagne de souscription pour la construction de l'installation sur le bâtiment D lancée le 9 juin dernier, a trouvé preneur en 4 jours. Cette campagne de souscription est donc terminée.

Obligation de tenir les chiens en laisse - réponse à Mme Neumann Donegani : les chiens doivent être tenus en laisse du 1 avril au 15 juillet en forêt et dans les prairies attenantes. C'est une obligation et les contrevenants peuvent être poursuivis. Cela a été mentionné dans le dernier numéro du journal « Le Palinzard ».

Par contre il n'y a aucune loi ou règle obligeant les communes de mettre à disposition un espace permettant de laisser les chiens en liberté. Il rappelle à ce sujet que Madame Garoflid a déposé le 5 mars 2022 un postulat intitulé « Parc à chiens sur la commune d'Épalinges », postulat dont la prise en considération a été refusée dans la séance du Conseil communal du 29 mars de l'année passée.

La Municipalité n'envisage pas de créer un parc à chiens, sachant que nous n'avons pas trouvé de parcelle communale qui conviendrait.



Réponse à Mme Neumann Donegani relative aux bancs publics : il est compliqué de modifier ces bancs qui par ailleurs ont une hauteur qui respecte la norme. Il faut savoir qu'ils sont placés provisoirement, en attendant le prochain réaménagement du plat de Croix-Blanche. Il est prévu d'installer d'autres bancs, plus hauts et avec des accoudoirs. Il est aussi prévu d'ajouter des accoudoirs aux bancs publics qui n'en ont pas sur la Commune.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Chantier au Ch. du Polny 59 – transmission de la convention entre Orlatti SA et la Municipalité concernant le secteur de Florimont : vous avez toutes et tous lu l'article paru dans le 24heures du 25 mai dernier et nous concevons qu'il est source de nombreux questionnements au sujet de la démolition de la maison située au Polny 59. Elle se permet donc de revenir en détail sur ce sujet. Les parcelles 397, abritant la maison en question, et 1073 ont été fusionnées par les anciens propriétaires en 2018, avant la mise à l'enquête de 13 villas. Cette enquête avait suscité 34 oppositions ainsi que celle du Canton qui y a instauré une zone réservée cantonale laquelle est soumise aux mêmes règles que la zone réservée communale. L'entreprise Orlatti a ensuite acheté une seule parcelle inscrite en zone réservée cantonale et, en mai 2022, a mis à l'enquête la transformation de la villa existante pour création d'un 2^{ème} logement. Ce projet n'a occasionné qu'une seule opposition, en lien avec l'aménagement extérieur. La Municipalité a décidé de lever l'opposition mais d'inclure les demandes mentionnées dans l'opposition au permis de construire. La synthèse CAMAC effectuée par le Canton ne soulevant pas de problème, le permis de construire a été délivré par la Municipalité le 8 septembre 2022.

Le 6 octobre 2022 a eu lieu une séance de lancement de chantier dans les bureaux communaux en présence des architectes, de la Direction des travaux et de M. Bernard Mischler, responsable de la police des constructions d'Épalinges, ceci afin de fixer le calendrier des travaux.

Le PV de cette séance mentionne que, si les murs de la maison devaient présenter un risque sécuritaire vu leur vétusté il serait possible de les démolir.

En avril 2023, sans que des travaux n'aient encore débuté, un dossier d'enquête complémentaire a été déposé pour « Modifications intérieures de la villa et surélévation partielle de la toiture », avec une enquête publique du 26 avril au 25 mai 2023. Ceci a fait réagir un riverain s'étonnant que l'on puisse surélever quelque chose qui, entretemps, avait été totalement démolie et la Municipalité a donc appris à ce moment-là que la villa avait été rasée, ceci sans demande d'autorisation auprès du service d'urbanisme, ni mise à l'enquête d'un permis de démolition.

Les plans de ce dossier d'enquête complémentaire ne mentionnent par ailleurs pas une reconstruction complète de la villa, mais uniquement les transformations par rapport au projet de base.

La Municipalité s'est ainsi trouvée devant le fait accompli et n'a pu que constater que la démolition complète a été effectuée, mais aucune information quant aux raisons de cette démolition ne nous est parvenue et aucun constat n'a pu être réalisé



par la Commune pour juger de la qualité des éléments porteurs du bâtiment avant leur démolition.

Dans sa séance du 22 mai, la Municipalité a donc décidé d'ordonner l'arrêt immédiat des travaux et d'auditionner l'entreprise pour obtenir des éclaircissements et définir la suite à donner à ce dossier. Une rencontre avec le directeur d'Orlatti SA et les architectes a ainsi eu lieu jeudi 8 juin. Monsieur le Syndic a clairement fait part de son insatisfaction sur la façon dont s'étaient déroulés les événements.

Après présentation des faits, les représentants d'Orlatti conviennent avoir fait une interprétation abusive de la position du responsable de la police des constructions d'Épalinges. L'enquête géologique faite après la réunion de chantier a démontré que la maison était construite sur une base de molasse. De ce fait, les terrassements prévus pour réaliser les excavations ont conduit au constat que les murs ne pourraient pas être stabilisés par des blindages et il a été décidé de procéder à une démolition totale. Le directeur d'Orlatti avoue que c'est une erreur d'avoir procédé ainsi sans avoir fait visiter le chantier à M. Mischler avant de réaliser la démolition et avoue également qu'un permis de démolition aurait dû être demandé en bonne et due forme.

A ce stade, nous avons convenu que l'entreprise Orlatti devait nous présenter divers documents prouvant que le projet initial de transformation de la villa était réaliste ainsi que ceux ayant conclu à la nécessité de procéder à une démolition sur la base d'un avis d'expert géologique.

De notre côté, nous allons demander un avis juridique à notre avocat et attendons également la réaction du Canton qui a été averti de cette démolition puisqu'elle intervient sur un terrain situé en zone réservée cantonale. Cette fin d'après-midi nous avons appris que le dossier a également été transmis au service juridique du Canton. Nous ne manquerons pas d'informer le Conseil communal de la suite donnée à ce problème.

Convention Florimont : pour faire suite au précédent sujet, il se trouve que le journaliste qui a réalisé l'article sur la démolition de cette villa au Polny 59 souhaite maintenant se pencher sur la problématique du secteur Florimont, probablement en réaction aux nombreuses publications sur les réseaux sociaux alimentant un climat de suspicion vis-à-vis de la Municipalité.

Dans ce sens, et selon la loi sur l'information, il a souhaité que puisse lui être communiquée la convention qui avait été conclue en septembre 2020 entre la Municipalité et l'entreprise Orlatti.

Selon la loi sur l'information, cette divulgation ne pourrait être refusée qu'en cas d'intérêt public ou privé prépondérant. La Municipalité a estimé qu'il n'y avait pas d'intérêt public prépondérant pour refuser la transmission de ce document.

Par courrier du 9 juin, l'entreprise Orlatti nous dit que, de son côté non plus, il n'y a pas d'opposition à la transmission de ce document.

Il nous a cependant paru légitime de rendre la convention accessible d'abord à tous les membres du Conseil avant de la transmettre au journaliste en question, présent ce soir.

Le document a donc été mis sur l'extranet en fin d'après-midi. Elle vous laisse en prendre connaissance et nous aurons tout loisir d'en discuter ultérieurement.



10. PRÉAVIS POUR L'AMÉNAGEMENT DES PETIT ET GRAND FOYERS ET POUR LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL DE SONORISATION DE LA GRANDE SALLE D'ÉPALINGES – DEMANDE DE CRÉDIT PRÉAVIS N° 06/2023.

Pour rappel, un premier débat a eu lieu lors du Conseil précédent, le Président renvoie au PV de séance pour le contenu. Lors de ce débat, plusieurs questions ont été posées. Madame la Municipale Crottaz étant excusée ce jour-là, la suite du débat a donc été reporté à cette séance.

Il cède donc la parole à Madame la Municipale Brigitte Crottaz avant de reprendre le débat sur le fond.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Elle était malheureusement absente lors de la dernière séance du Conseil communal qui traitait du préavis concernant les transformations des petits et grands foyers ainsi que le remplacement de la sono de la grande salle. Elle a pris connaissance des différentes remarques qui ont été faites par Messieurs Morand, Schmidt et Rosset et se propose de commencer par y répondre, avant de reprendre le débat sur ce préavis. Commençons par la sono. Soyons clair, il n'a en aucun cas été prévu que la sono soit adaptée au 1066 Festival. Elle est dimensionnée pour l'ensemble des manifestations organisées par l'office de la culture, à savoir par exemple des pièces de théâtre, des concerts classiques ou des one-man show.

Nous sommes conscients que, dès la programmation d'un concert de type pop-rock, des compléments à cette sono seront indispensables.

Le devis qui est présenté dans le préavis est basé sur 2 offres que nous avons obtenues, mais le choix définitif de la sono se fera après acceptation du préavis. Monsieur Aeschbacher sera bien sûr contacté à ce moment-là pour régler diverses questions techniques. C'est toutefois avec lui que Monsieur Vernez de Light Technique a discuté de la vétusté de l'actuelle sono qui a plus de 30 ans et de la nécessité de la remplacer avant qu'elle ne lâche complètement.

Concernant les catelles qui ont fait débat, à savoir qu'il n'y aurait rien de pire au niveau du son, qu'elles sont le bas de gamme des années 60 et très moches (ce qui est bien sûr un avis très personnel), il faut savoir que ces catelles Klinker sont certes représentatives d'une époque, mais absolument pas bas de gamme. Il s'agissait au contraire d'une haute qualité, y compris au niveau de leur épaisseur qui explique que, à ce jour, elles sont toujours en très bon état.

La question de la sonorité était bien sûr plus problématique. Nous avons imaginé pouvoir la gérer à l'aide de rideaux et de panneaux suspendus absorbants phoniques en fonction de tests acoustiques.

Vu le délai entre le précédent Conseil communal et ce jour, il nous a été possible de faire un test dans ce sens. Le 2 juin, un test acoustique a été donc réalisé par le violoncelliste Martin Reetz venu accompagné de Jean-Michel Pittet, directeur administratif d'Ensemble en scène. Monsieur Reetz, après avoir joué dans le grand foyer, en ouvrant et fermant les rideaux qui séparent les différents espaces de la pièce, a fait le constat que l'acoustique du grand foyer est très bonne et tout à fait adaptée pour des concerts de musique acoustique, donc sans sonorisation, que ce soit des concerts de musique classique ou de jazz. Il a fait remarquer que laisser les rideaux ouverts donne plus de volume au son et que le plafond en bois aide



beaucoup à diffuser la musique de manière agréable et mélodieuse. Il n'a noté aucun inconvénient au fait que le sol soit revêtu de catelles.

Il ressort de ce test que la pose de rideaux ou de plafonniers phono-absorbants risquerait de pénaliser la diffusion de la musique dans la pièce et pourrait être problématique pour les artistes.

Sur ce constat, on peut donc, du moins dans un premier temps, surseoir à la pose de plafonniers phono-absorbants et limiter ainsi les coûts de près de CHF 25'000.-

Concernant les rideaux phono-absorbants, ils ont une utilité certaine à deux endroits au moins, pour séparer le petit foyer mais aussi le grand foyer du hall d'entrée et permettre ainsi que se tiennent des réunions aux deux endroits simultanément sans se gêner, ce qui était une des demandes faites lors du dernier Conseil. En cas de 2 séances simultanées, l'accès aux toilettes du sous-sol serait toujours possible, puisque masqué par un rideau, mais les WC situés à côté de la buvette pourraient aussi être utilisés.

Les rideaux prévus pour masquer les baies vitrées du grand foyer pourront, dans un premier temps, être retirés du préavis. En fonction des expériences ultérieures des rideaux obscurcissants, phono-absorbants ou non pourront ensuite être envisagés, voire de simples stores comme dans le petit foyer. On voit donc qu'une légère économie peut être prévue sur ce poste.

Si elle en vient aux remarques de M. Rosset qui souhaiterait plus de sobriété, il faut tout de même être conscient du fait que la grande salle, entièrement refaite à l'extérieure, se doit de présenter un intérieur à la hauteur, d'autant plus que la fréquentation des spectacles augmente et qu'il s'agit de l'image de marque de la Commune que de présenter des locaux accueillants et remis à neuf.

Il propose, pour le petit foyer, de se limiter à un coup de peinture et de ne pas investir dans les tables et chaises ni sur l'écran. Il faut bien comprendre que ce petit foyer ne serait pas utilisé en permanence et devrait pouvoir être facilement modulable lors de conférences prévues à cet endroit. En tout temps, les tables seraient pliées au fond de la salle, n'empiétant pas sur les accès à la grande salle. Lors de l'organisation d'une réunion, le déplacement et le dépliement des tables devraient être réalisés par les organisateurs et il convient donc que cela soit rapide et pratique, sans avoir à soulever de trop grandes charges. C'est ce qui est proposé avec ces tables.

L'écran a une valeur ajoutée évidente que ce soit pour la projection de plans ou pour une visio-conférence, comme cela a été demandé en commission. Il faut bien comprendre que la somme de CHF 5'000.- correspond à un budget et non à une offre rentrée. L'écran dont nous disposons actuellement dans la salle des commissions coûte environ CHF 2'500.-, mais son installation au mur ou sur pied occasionne des frais supplémentaires. Dans tous les cas, ce poste ne dépassera pas CHF 5'000.- et pourrait même être inférieur.

Avec les suppressions de quelques éléments du grand foyer comme mentionné ci-dessus, on peut raisonnablement envisager une économie de quelques CHF 40'000.- à 50'000.-, elle espère que cela rassurera M. Rosset. Elle remercie toutefois de maintenir les sommes inchangées dans le préavis puisque c'est au fil des expériences que l'on pourra voir si une installation minimale est suffisante ou s'il faut tout de même envisager des panneaux et rideaux phono-absorbants ou non.

Elle espère avoir répondu à vos questions et se tiens à disposition pour plus de renseignements.



La discussion est ouverte.

M. Nicolas Häusel. Une question sur les scotchs opacifiants et des rideaux pour les vitrages ? A quoi servent-ils ?

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond que les scotchs opaques sont prévus à des endroits très précis. Lorsque vous entrez dans la Grande salle, à gauche et à droite il y a des tables et des chaises qui sont rangées. On a donc la vue sur ce « dépôt » dès l'entrée. Les scotchs seront donc prévus à cet endroit, non pas pour cacher la luminosité mais pour cacher ce qu'il y a derrière. Les rideaux sont prévus ailleurs.

Mme Noémie Neumann Donegani demande si une enquête a été faite sur les besoins de cette salle. Vu que l'Aquatis et le Biopôle en possède plusieurs.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond qu'il n'est pas prévu de partir faire des séances de commissions à Aquatis. Il est possible que certaine fois ce soit des personnes de l'extérieur qui souhaitent réserver ces salles mais comme vous l'avez vu, par exemple à Bois-Murat, on a perdu la salle de quartier, ici à la Croix-Blanche on a plus que la salle des commissions et de quartier pour faire des réunions. Actuellement, il faut vraiment jongler pour accueillir toutes les séances des groupes, commissions, etc. et également les réunions des différentes entreprises qui doivent être reçues en journée. Cette idée est de faire des petites salles de réunion à but interne à l'Administration. Mais on ne va pas payer pour louer des salles ailleurs alors qu'on a tout ce qu'il faut ici.

M. Nicolas Häusel. Pour continuer dans le processus de sobriété, il émet le vœu que le scotch opacifiant et la peinture des portes soient supprimés.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du préavis 6/2023.

Au vote, avec 59 oui, 4 non et 5 abstentions, le préavis 6/2023 est approuvé à une large majorité.

**11. RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE L'ACTUELLE CASERNE DES
POMPIERS SDIS, SERVICE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS, À
ÉPALINGES - DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION - PRÉAVIS
N° 10/2023.**

Le Président salue la présence de nombreux sapeurs-pompiers présents ce soir.

Deux amendements ont été déposés, un par la commission ad hoc, un par la CoFin, ainsi qu'un vœu de la commission ad hoc.

Il demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture des rapports.



Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Il rappelle le vœu de la commission ad hoc :

« La commission regrette qu'il n'y ait pas d'indication du volume construit. Elle fait le **vœu** que lors de préavis d'investissements, les prix unitaires (CHF/m² CHF/m³, CHF/ml) soient systématiquement présentés afin de pouvoir comparer de manière transparente les ordres de grandeur des coûts des projets (benchmark). Hors séance l'information est donnée d'un volume construit de 4'255 m³, correspondant à un coût brut de CHF 1'172.-/m³. »

M. Alain Monod, Syndic. S'agissant du vœu de la commission, il en est pris acte et la réponse figure d'ailleurs dans le préavis du président. La Municipalité se rallie aux deux amendements, celui de la commission ad hoc consistant à retrancher CHF 90'000.- pour les containers et celui de la CoFin demandant de rajouter dans les conclusions et le montant les 10% dont il était fait allusion dans le texte du préavis.

Le Président rappelle les amendements :

Amendement commission ad hoc

1. *De renoncer à construire les deux garages préfabriqués proposés, de réduire le montant du crédit de construction de CHF 90'000.- à CHF 4'990'000.- TTC, et de demander à la municipalité de trouver une autre solution pour ces garages.*

Amendement CoFin

1. *d'accorder un crédit de construction d'une totalité de CHF 5'480'000.- TTC (cinq millions quatre cent huitante mille francs);*

Il ouvre la discussion sur les amendements. La discussion n'est pas demandée.

Il ouvre maintenant la discussion sur le fond.

M. Nicolas Häusel mentionne la page 4 du rapport concernant les matériaux de constructions. En commission, à laquelle il a participé, la réponse a bien été donnée mais jugée par certains peu fournie et documentée. Il émet le vœu, concernant les matériaux de constructions pour les bâtiments qui sont construits ou rénovés par la Commune, que les commissaires, en séance de commission, soient mieux informés avec des éléments plus soutenus pour ainsi se faire une idée sur le choix des matériaux.

Mme Marisa Dürst. Elle souhaite rebondir sur ce que vient de dire M. Häusel sur les matériaux de constructions. En 2021, elle a déposé un postulat, dont elle attend toujours la réponse, sur les matériaux de constructions écologiques et durables. Cette année encore, avec ses collègues MM. Mäder et Cauderay, un postulat a été déposé pour encourager les constructions en matériaux durables. On souhaitait que les bâtiments communaux soient exemplaires. Elle s'étonne maintenant que dans cette proposition, il n'y ait rien sur les



matériaux de constructions. En étudiant ce préavis, elle est certaine qu'il y aurait eu la possibilité d'intégrer des matériaux naturels et plus nobles. Elle trouve vraiment dommage que malgré les nombreuses demandes, on construise toujours en béton.

M. Alain Monod, Syndic, vous prie de croire, et c'est aussi l'avis de la Municipalité, que cette construction sera exemplaire. S'agissant de l'éventuelle labélisation Minergie-P ECO, nous avons même avant cette intervention posé la question. Et cela a été évoqué en séance de commission ad hoc. Pour simplifier, il lit la réponse reçue certification-romandie : « Après analyse de la configuration du bâtiment, une certification ECO n'est malheureusement pas possible uniquement pour la partie extension (caserne). Une labélisation ECO serait envisageable pour l'ensemble du bâtiment uniquement. Mais du fait que d'une part le bâtiment est déjà en partie construit, certains critères ECO ne seront d'office pas ou très difficiles à respecter après coup et d'autre part que le certificat provisoire Minergie-P pour la partie existante dont notamment la grande salle est l'extension en cours a été obtenu sur la base des exigences en vigueur au moment du dépôt de la demande en 2018, cela sera difficile voire impossible d'atteindre les critères ECO 2023, critères au moment du dépôt. ».

On a reçu un avis de subvention, cela figure dans le préavis, de la part de l'ECA et du Canton sur la base d'un bâtiment Minergie. En revanche, il l'a dit en commission et il le répète ici, lorsque ce sera possible pour certains matériaux d'utiliser des matériaux Minergie-P ECO, on le fera.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote des amendements.

Amendement commission ad hoc

2. *de renoncer à construire les deux garages préfabriqués proposés, de réduire le montant du crédit de construction de CHF 90'000.- à CHF 4'990'000.- TTC, et de demander à la municipalité de trouver une autre solution pour ces garages.*

Au vote, avec 58 oui, 5 non et 5 abstentions, l'amendement est approuvé à une large majorité.

Amendement CoFin

2. *d'accorder un crédit de construction d'une totalité de CHF 5'480'000.- TTC (cinq millions quatre cent huitante mille francs);*

Au vote, avec 63 oui, 1 non et 6 abstentions, l'amendement est approuvé à une large majorité.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du préavis 10/2023 amendé.

Au vote, avec 63 oui, 1 non et 4 abstentions, le préavis 10/2023 amendé est approuvé à une large majorité.

M. Alain Monod, Syndic. En son nom, celui de la Municipalité et surtout des membres du SDIS, remercie le Conseil pour ce vote.



Le Président remercie également le SDIS pour les services rendus à la communauté.

12. TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES ARRÊTS DE BUS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - PRÉAVIS N° 11/2023.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote du préavis 11/2023.

Au vote, avec 63 oui, 0 non et 3 abstentions, le préavis 11/2023 est approuvé à une large majorité.

13. RAPPORT DE GESTION 2022 - PRÉAVIS N° 12/2023.

Le Président entend procéder comme suit concernant le rapport de gestion 2022 :

Nous commencerons par prendre chacune des observations, vœux et questions de la COGEST, sous la conduite de son président rapporteur, M. le Conseiller Philippe Koch qui les présentera les uns après les autres et dira si la commission souhaite maintenir ou pas son observation suite à la réponse de la Municipalité. Conformément à l'art 114 de notre Règlement, la réponse est considérée comme admise par le Conseil si la COGEST propose le retrait d'une observation. Si la COGEST maintient son observation, il demandera alors au Conseil de voter en levant la main pour savoir s'il souhaite soutenir cette observation. Il en est de même pour le maintien pour suivi. Les prises de parole sont autorisées.

Ensuite, la discussion générale sera ouverte, tant sur le rapport de la COGEST que sur celui de la Municipalité;

Et enfin, le Conseil votera sur les conclusions du préavis no 12/2023, à savoir:

- de prendre acte du rapport de gestion 2022 de la Municipalité;
- de prendre acte du rapport de la Commission de gestion 2022.

Il passe donc la parole au président rapporteur de la COGEST, M. le Conseiller Philippe Koch, pour le passage en revue des observations, vœux et questions de la COGEST.

M. Philippe Koch, président de la COGEST 2022. Comme l'a dit le Président, il va lire les points et les questions, et le maintien pour suivi ou non.

Avant de commencer, au point 2.6 « Visite de la caserne des pompiers », le vœu suivant a été émis par la COGEST :



Vœu : la COGEST souhaite qu'une solution soit trouvée pour que les bouteilles d'oxygène puissent être remplies à Épalinges et non pas à Lausanne.

Lors de la visite de la caserne provisoire des pompiers, on nous a dit que ces bouteilles étaient remplies à Lausanne. La Municipalité a depuis répondu que maintenant ces bouteilles sont remplies à Épalinges. C'est donc en ordre pour la COGEST.

Dicastère de M. Monod

5. Greffe municipale	<i>Question : Quelles initiatives ont été prises pour la promotion économique de la commune d'Épalinges auprès des entreprises ?</i>
-----------------------------	--

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

6. Communication	<i>Remarque générale : il a été constaté dans le courant de l'année que le site internet de la commune souffrait d'un manque de mise à jour régulières (cela notamment vis-vis des travaux en cours à divers endroits d'Épalinges). Question : Comment ces délais de mise à jour s'expliquent-ils ?</i>
-------------------------	---

Observation : la COGEST encourage la Municipalité à mieux respecter les délais.

Au vote à main levée, le Conseil soutient cette observation.

7. Communication	<i>Question : A quelle fréquence les mises à jour sont-elles prévues?</i>
-------------------------	---

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

12. Ressources humaines	<i>Question : A la suite de l'observation faite sous le point 38 dans le rapport de la COGEST 2021, est-ce que des personnes en situation de handicap ont été reçues et/ou intégrées et si oui combien ?</i>
--------------------------------	--

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

13. Ressources humaines	<i>Question : Quel est le taux d'absentéisme par secteur ?</i>
--------------------------------	--

Observation : La COGEST souhaite avoir le taux d'absentéisme par secteur.



Réponse de la Municipalité : Cette demande n'est pas réalisable pour l'instant. Le déploiement, respectivement la mise à jour du logiciel de gestion du temps « Mobatime » permettra d'y répondre à l'avenir. À noter que de nouveaux calculs réalisés depuis l'audition montrent un taux d'absentéisme de 15 % (et non 21%).

Mme Muriel Cuendet Schmidt. Concernant ce point, le PS est surpris et est préoccupé suite à la lecture du rapport de la commission de gestion sur les aspects de ressources humaines au sein de la Commune. Au vu des interpellations qui vont être déposées plus tard, elle ne va pas s'étendre sur le sujet, toutefois, elle aurait souhaité avoir des éléments d'explications sur le passage de ce taux de 21% à 15%, cette question ne figurant pas dans les interpellations.

M. Alain Monod, Syndic. Le Président a cité Michel Rocard en début de séance, il va citer Winston Churchill « *Méfiez-vous des statistiques que vous n'avez vous-même manipulées* ». Il l'a dit dans la réponse, on n'a pas les outils qui permettent d'examiner très précisément le taux d'absentéisme et il le regrette. Un travail est fait actuellement là-dessus. Il a eu l'honnêteté de déclarer 21% et d'ensuite refaire les calculs pour arriver à ce taux de 15%, il n'est pas encore certain de ce résultat car si on réfléchit dicastère par dicastère, on n'arrive pas effectivement à retrouver 15%. Il y aura effectivement les réponses aux interpellations, d'une part de M. Dürst et d'autre part de Mme Neumann Donegani. Il aimerait dire à cette dernière qu'il y a quelque chose d'erroné dans son interpellation lorsqu'elle évoque l'absence de 40 collaborateurs durant l'année. Si c'était le cas, ça se saurait. Vous basez ce chiffre sur les 200 têtes que nous avons dans la Commune. Là, on se concentre sur les équivalents plein-temps, sur les personnes qui sont engagées pour une durée déterminée ou indéterminée. Les autres personnes, ce sont des emplois très occasionnels, il pense notamment aux ambassadeurs du tri à la déchetterie, aux patrouilleurs scolaires, au devoirs surveillés, au CAP, etc. Toutes ces personnes travaillent à des taux très partiels et ne rentrent pas dans cette statistique, la plupart étant payés à l'heure.

M. Michael Mäder a une inquiétude. Comment se faisaient les statistiques à l'époque de M. Churchill ? Mobatime ne permet pas de relever les statistiques mais il semble que cela devrait être possible avec un papier et un crayon de relever ici des statistiques.

Au vote à main levée, le Conseil soutient cette observation.

14. Ressources humaines	Question : Quelles sont les statistiques du turn-over ?
--------------------------------	--

Observation : la COGEST souhaite avoir les statistiques du turn-over.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité a déjà répondu à cette observation, 6, 9 % étant une statistique.

Au vote à main levée, le Conseil soutient cette observation.

**16. Ressources humaines**

Question : Est-ce que chaque collaborateur a eu droit à un entretien personnel pendant l'année ?

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

17. Ressources humaines

Question : En fonction des points soulevés pendant cet entretien, comment le suivi est-il fait, à quel moment et par qui ?

Vœu : la COGEST souhaite avoir plus d'informations quant au suivi (manière et temporalité).
Réponse de la Municipalité : la COGEST 2023 se verra notifiée d'un exemple du formulaire utilisé.

18. Ressources humaines

Question : Quelles ont été les améliorations observées à la suite de l'engagement de la RH ?

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

20. Ressources humaines

Question : Est-ce qu'il y a des heures supplémentaires ? Avez-vous des statistiques ? Comment ont-elles été gérées ?

Réponse acceptée par la COGEST.

21. Ressources humaines

Question : Est-ce que des mesures ont été prises pour rendre les postes de travail plus attractifs ?

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

23. Service du feu

Question : Avez-vous toujours assez de volontaires ?

Réponse acceptée par la COGEST.

Dicastère de M. Jolliet**4. Terrains de football**

Question : Un cahier des charges de la buvette de la Croix-Blanche a-t-il été fait ?



Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

5. Terrains de football	Question : <i>Qu'en est-il de l'avancée des vestiaires du Bois-de-la-Chapelle ?</i>
--------------------------------	---

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

6. Terrains de football	Question : <i>Qu'en est-il de l'avancée du terrain synthétique ?</i>
--------------------------------	--

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

7. Nouvelle salle de gym de Bois-Murat	Question : <i>Est-ce que la salle a été conçue pour répondre à toutes les exigences des différentes sociétés locales ?</i>
---	--

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

11. Transports scolaires	Question : <i>Comment s'organisent les transports scolaires ?</i>
---------------------------------	---

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

12. Transports scolaires	Question : <i>Qu'en est-il du fameux bus scolaire ? Est-ce que vous en louez toujours un ?</i>
---------------------------------	--

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

14. CAP	Question : <i>Est-ce qu'un cahier des charges existe pour le CAP ?</i>
----------------	--

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

**17. CAP**

Question : Concernant le CAP, quel est le bilan des chantiers participatifs concernant les places de jeux ?

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

Dicastère de M. Perrin**1. Travaux**

Question : Quel est le coût d'un lampadaire ?

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

2. Travaux

Question : Concernant le parking du Bois-de-la-Chapelle, que signifie les ayants-droits ?

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

3 Travaux

Question avez-vous continué à faire des analyses et est-ce que des mesures ont été prises ? Quels étaient les résultats ?

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

5 Travaux

Question : A quelle fréquence sont mises à jour les informations sur le site de la commune concernant les travaux et différents chantiers en cours ?

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

6. Travaux

Question : Où en est l'avancement de l'actualisation du cadastre sur la commune d'Épalinges ?

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

**7. Voirie**

Question : Comment a été géré l'entretien des places de pic-nic sur la commune d'Épalinges ? Quelle est la fréquence des ramassages ?

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

12. Espaces verts et biodiversités

Question (Par ex. les hérissons). Un inventaire a-t-il été fait ?

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

M. Nicolas Häusel ne demande pas de précisions maintenant sur la réponse de M. Perrin mais vu que cette question est maintenue pour suivi, il demande que la COGEST 2023 précise sa demande et que la réponse soit donnée dans le prochain rapport.

14. Forêts

Question : A la suite de l'observation faite sous le point 1 dans le rapport de la COGEST 2021, est-ce que les travaux ont été effectués sur le chemin ? Biodiversité/forêt ?

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

16. Forêts

Question : Est-ce que le chemin longeant le Flon a été réaménagé ?

Il y a juste une modification, dans la réponse il s'agit « **Non (idem question 14)** », 14 au lieu de 1.

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

Dicastère de Mme Crottaz

9. Culture

Question : Concernant la fête du 1er août, des animations pour les enfants avaient été annoncées et il n'y en a finalement pas eu beaucoup, quelles en sont les raisons ?



Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

14. Urbanisme	Question : <i>Quelle est la future stratégie de dépose des enfants aux abords de l'école du Village ?</i>
----------------------	---

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

Dicastère de M. Mischler

1. Finance	Question : <i>Est-ce qu'un appel d'offre concernant notre fiduciaire a été envisagé ? Si oui, quand ? Et si non, pourquoi ?</i>
-------------------	---

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

3. Finance	Question : <i>A combien s'élève le montant total attribué comme aide aux entreprises ?</i>
-------------------	--

Observation : la COGEST souhaite avoir le montant chiffré.

Réponse de la Municipalité : le tableau statistique a été envoyé directement à M. Koch et Mme Largey-Botti.

Pour répondre à cela, M. Koch explique que la COGEST a bien reçu ce tableau au mois de mars. Mais ce sont des montants chiffrés qui les intéressaient car ceux-ci ne sont pas indiqués dans le préavis.

M. Maurice Mischler, Municipal, répond que dans le document qui a été envoyé, figure un tableau avec des histogrammes. Si on regarde par exemple celui qui correspond au café restaurant UME, celui-ci a été vendu pour CHF 38'164.45.

M. Philippe Koch répond que la COGEST demandait les montants chiffrés pour chaque poste et non un tableau.

M. Maurice Mischler, Municipal, répond qu'il ne savait pas que la COGEST ne savait pas lire des tableaux.

M. Michael Mäder précise à M. Mischler que la COGEST demande, lorsqu'une question claire est posée, qu'on ne réponde pas « idem ». Mais par contre, quand on demande à



plusieurs reprises de mentionner les chiffres, que cela soit fait et que l'on ne se sente pas ici comme à l'école. Il demande, lors de l'audit de la COGEST 2023, de bien y penser et de fournir des chiffres demandés. Et ce genre de remarque n'est pas apprécié.

Au vote à main levée, le Conseil soutient cette observation.

5. Finance	Question : <i>Qu'en est-il des bons n'ayant pas été utilisés par la population ? Ceux-ci peuvent-ils être chiffrés ?</i>
-------------------	--

Observation : la COGEST souhaite avoir les chiffres.

Au vote à main levée, le Conseil soutient cette observation.

6. Finance	Question : <i>quel est le top 5 des sociétés qui en ont le plus bénéficié ?</i>
-------------------	---

Observation : la COGEST souhaite avoir la liste des 5 sociétés.

Au vote à main levée, le Conseil soutient cette observation.

7. Finance	Question : <i>Quel est le bilan financier de la location de la grande salle ? Est-elle occupée en semaine également ?</i>
-------------------	---

Observation : les documents n'ont pas été transmis à la COGEST.

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le Conseil soutient cette observation.

12. Informatique	Question : <i>Existe-t-il une « check list », entendu par là un protocole, en cas de demande de rançon ? Non, c'est encore à faire, mais c'est prévu.</i>
-------------------------	---

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

32. Bâtiments	Question : <i>Y a-t-il eu des contrôles au niveau phonique pour voir si cela fait partie des améliorations comprises dans les investissements entrepris ?</i>
----------------------	---

Réponse acceptée par la COGEST.



Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

34. Bâtiments	<i>Question : Est-ce que des offres ont quand même été demandées à des entreprises palinzardes ou vaudoises, pour savoir s'ils pouvaient s'aligner aux propositions de ces entreprises fribourgeoises ? Si oui, pouvez-vous nous donner trois exemples ?</i>
----------------------	--

Vœu : la COGEST souhaite encourager la Commune à utiliser dans la mesure du possible des entreprises locales.

Réponse acceptée par la COGEST.

M. François Puricelli rappelle qu'il existe une loi sur les marchés publics. Cette loi n'est pas particulièrement favorable aux entreprises locales. A l'époque, faire appel à des sociétés locales permettait des gains de temps mais aussi parfois des surfacturations. Aujourd'hui, avec cette loi sur les marchés publics, on sait que dans les critères de prise en considération, c'est surtout le prix (malheureusement) qui détermine alors qu'on s'efforce plutôt de tenir compte si une entreprise est formatrice ou non et d'un certain nombre d'autres points. C'est une procédure extrêmement lourde. On peut faire un maintien pour suivi mais à moins que l'on soit en-dessous du seuil auquel on fait de gré à gré, cela ne sert pas à grand chose. Il assure que ceci est suivi de près à la commission des finances.

M. Erich Dürst complète ce qui vient d'être dit. Il est aussi possible, dans une certaine mesure dans le cadre des appels d'offres publics, d'intégrer des notions de proximité. Par contre, cela ne peut pas être un seul critère qui prime sur tous les autres critères. Cela aura un poids relativement faible mais il est possible d'en tenir compte dans le cadre de ces procédures.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

35. Bâtiments	<i>Question : Est-ce que des décisions ont été prises afin de favoriser les entreprises palinzardes/vaudoises dans les mandats à venir ?</i>
----------------------	--

Réponse acceptée par la COGEST.

Au vote à main levée, le maintien pour suivi demandé par la COGEST est soutenu.

36. Bâtiments	<i>Question : Est-ce que des démarches ont été faites pour favoriser le commerce local dans le futur ?</i>
----------------------	--

Vœu : la COGEST souhaite connaître les démarches entreprises.

Réponse acceptée par la COGEST.

39. Conciergerie	<i>Question : Quels sont les critères d'efficacité des produits ?</i>
-------------------------	---



Vœu : la COGEST souhaite connaître les critères d'efficacité.

Réponse acceptée par la COGEST.

M. Erich Dürst se permet de revenir sur le point 7, relatif le dicastère de M. Mischler. Nous avons voté le soutien de l'observation qui dit que les documents n'ont pas été transmis à la COGEST. Cependant, cette observation peut étonner car la COGEST à, comme nous tous accès à ces montants dans les comptes.

M. Philippe Koch, au nom de la Cogest 2022, émet le vœu à la Municipalité d'avoir un canevas plus détaillé de ce qu'on a le droit et pas le droit de faire dans le fonctionnement de la COGEST et d'avoir une personne de référence à disposition à la Commune même en cas d'absence.

M. Alain Monod, Syndic, rappelle qu'il est aussi toujours disponible pour répondre, ainsi que les autres municipaux. Et s'il y a un message d'absence en retour de mail, on s'adresse à la personne mentionnée dans ledit mail.

Le Président ouvre la discussion générale, tant sur le rapport de la COGEST que sur celui de la Municipalité.

M. Nicolas Häusel. Il a une question pour Mme Crottaz. A la page 41 du rapport Cogest, point 15, la réponse est la suivante : *« Actuellement, et ce surtout depuis la nouvelle législature, la CUCC envisage plus sa fonction comme une commission de surveillance que comme une commission permanente consultative. »*. Pouvez-vous étoffer cette remarque ?

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Cela a été soulevé au sein de la CUC, que depuis le début de la législature a été un peu compliqué et avec passablement de méfiance et d'agression. Cela s'est calmé par la suite mais il y a effectivement un souhait de la CUC de modifier très souvent les plans présentés. C'est une commission théoriquement consultative, la Municipalité a pour habitude de leur présenter tous les préavis qui concernent l'urbanisme, alors que le règlement ne l'oblige pas. Cela pose quelques interrogations car il y a beaucoup de remise en question sur ce qui a été proposé par le Service de l'urbanisme, qui sont des professionnels. Mais la situation s'est calmée en cours d'année.

Mme Noémie Neumann Donegani. Elle a remarqué que les réponses aux questions posées par la COGEST au municipal chargé des finances étaient souvent formulées de manières générales (idem, voir tableau, etc.). Elle comprend que ces réponses puissent être justifiées sur le fond, par contre, cela semble témoigner d'un manque de considération envers l'intérêt de la Cogest qui effectue son travail diligent. De plus, elle a constaté un nombre important de projets en cours sans indications de dates. Existe-il des tableaux de bord ou des mesures concrètes pour évaluer leur avancement ? Elle espère vivement que dans le prochain rapport, d'avantage d'indications concrètes seront fournies.



En tant que conseillère communale, il est essentiel d'avoir des réponses transparentes au rapport de gestion pour mieux comprendre l'état et l'avancement des projets, des mesures et des résultats obtenus. Elle prie de bien prendre en compte ces préoccupations et de veiller à ce que le prochain rapport de gestion fournisse des indications plus concrètes.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur les conclusions en bloc du préavis no 12/2023, à savoir:

- de prendre acte du rapport de gestion 2022 de la Municipalité;
- de prendre acte du rapport de la Commission de gestion 2022.

Au vote, avec 68 oui, 0 non et 2 abstentions, le préavis 12/2023 est approuvé à une large majorité.

14. COMPTES 2022.

Le Président demande, conformément à l'art. 42 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Cela ne semble pas être le cas, il ouvre maintenant la discussion sur le fonds.

M. Thierry Sprunger. On vous demande d'approuver les comptes 2022 et vous allez le faire. Mais vos comptes ne sont ni bons ni mauvais. Il a 40 ans d'expérience sur ce sujet. Peut-être que demain ça ira mais qu'en est-il d'après-demain ? Car si ça continue on va avoir des problèmes. Notre plus grand revenu, qui est l'impôt sur les personnes physiques, baisse alors que la population d'Épalinges augmente. On a une inflation relativement élevée, tout coûte plus cher, à commencer par l'énergie même si on a fait beaucoup d'efforts pour le renouvelable. Les taux d'intérêts augmentent et notre endettement a augmenté de 71% en cinq ans. Donc on est passé de CHF 36'900'000.- à environ CHF 57'000'000.- Si on prend en compte que nos plus grands revenus n'augmentent plus, que nos charges elles augmentent, comment allons-nous faire pour payer nos frais et rembourser nos emprunts. Pensez à ceux qui vont nous suivre. Dans les prochaines législatures, ils vont se retrouver avec une dette énorme, ils ne pourront plus investir pour la Commune.

Il demande pour le budget 2024 de bien regarder et de demander à la Municipalité de proposer un budget avec des charges à la baisse et une certaine consolidation des investissements qui sont cruciaux et qu'on se donne le temps de voir ce qui va nous arriver dans les deux prochaines années.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Nous allons donc voter sur l'approbation en bloc:

- Des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 (comptes de fonctionnement, bilan)
- Du rapport de la Commission des finances



Le vote est ouvert, le vote est clos.

Au vote, avec 63 oui, 1 non et 5 abstentions, les comptes et le rapport de la COFIN sont approuvés à une large majorité.

15. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST « UN PROLONGEMENT DU M2, EST-CE VRAIMENT UNE BONNE IDÉE POUR ÉPALINGES ? »

Comme le veut l'usage, M. Dürst a reçu la réponse par courrier. Celle-ci a également été transmise à l'ensemble des conseillers.

Le Président demande à M. Dürst s'il est satisfait de la réponse.

M. Erich Dürst. Tout d'abord il tient à remercier la Municipalité pour les réponses apportées à son interpellation. Il aimerait souligner deux éléments. Le premier est qu'à ce stade, il n'a pas de position sur ce prolongement du M2, d'ailleurs les questions qu'il a posées dans son interpellation ne laissaient pas entendre qu'il défendait une position ni pour ni contre. Par contre, la raison pour laquelle il a déposé cette interpellation est qu'il pense que c'est un sujet qui mérite un débat bien en amont et non pas lorsqu'un préavis sera déposé et qu'on aura plus de choix à faire. Le deuxième point est que c'est un sujet important pour notre Commune. L'histoire de notre Commune montre que les développements des infrastructures de transports, que ce soit les tramways à l'époque, l'autoroute dans les années 60-70, le M2, l'aménagement de ces infrastructures a toujours amené à une poussée de l'urbanisation dans la Commune. Il y a ici une interrogation que notre Conseil doit aussi se faire sienne. Il entend bien la réponse de la Municipalité quand elle dit qu'une commune à 12'000 habitants c'est pas un tabou. Effectivement, nous avons déjà voté sur des projets d'infrastructures qui répondent à cette population-là. En revanche, si le M2 est prolongé jusqu'à la Croix-Blanche, voire jusqu'au Chalet-à-Gobet, on ne parle plus d'Épalinges à 12'000 habitants mais à 15'000, 18'000 habitants. On parle d'une extension massive de ce qu'est le périmètre compact de l'agglomération et on parle d'un visage de la Commune qui va complètement changer. Il est d'accord avec la Municipalité sur le fait que ce n'est pas un tabou et qu'il faut en parler mais par contre il ne faut pas se tromper de débat de réflexion et pas juste s'arrêter à ces 12'000 habitants qui sont d'ores et déjà dans les différents outils de planification pour l'instant.

Le Président lui demande s'il souhaite déposer une résolution. Ce n'est pas le cas.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Il est évident que le Conseil sera consulté si ce projet arrive. Pour l'instant, il n'est pas du tout prévu dans le PALM, aucun financement fédéral n'est prévu pour cette prolongation du métro. Sans financement de ce type-là, c'est un projet qui est totalement impossible d'assumer par la Commune, Lausanne ou le canton de Vaud seul. On aura l'occasion d'en parler lorsqu'elle nous présentera d'ici quelques semaines ou mois le projet de réaménagement du pôle multimodal des Croisettes. Il y aura une réflexion à se faire sur ce qu'on veut, à savoir qu'Épalinges Croisettes devienne quasiment la gare de



Lausanne en plus grand ou si on estime qu'il serait peut-être plus logique de déplacer le terminus du métro à un endroit qui a de la place pour accueillir ce pôle d'échange multimodal. Pour l'instant, on en est qu'au début de l'étude, elle ne peut pas présumer de ce que seront les conclusions mais imaginez voir arriver 17 lignes de bus aux Croisettes.. Ce ne sera pas forcément plus gai que d'imaginer une densification d'Épalinges.

16. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL LAURENT BALSIGER ET CONSORTS « SE DÉPLACER ET DORMIR EN PAIX À ÉPALINGES – QUE DU BONUS! » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

M. Laurent Balsiger. Dans un monde de plus en plus stressant et animé, dans lequel tous nos sens sont sollicités en quasi permanence, que ce soit physiquement ou par le biais des réseaux sociaux, il est d'autant plus indispensable de pouvoir se reposer et récupérer pour repartir du meilleur pied dans une nouvelle journée.

A ce propos, il aimerait citer Raphael Heinzer, médecin chef du Centre d'investigation et de recherche sur le sommeil (CIRS) du CHUV: « Le bruit nocturne est sans conteste la forme la plus inquiétante de pollution sonore en termes de conséquences sur la santé, car un sommeil de bonne qualité et d'une durée suffisante est nécessaire pour assurer une bonne vigilance diurne, la qualité de vie et la santé physique et psychique. ».

Par ailleurs, le bruit met à mal notre cœur. « D'une part physiologiquement, car il peut causer de l'hypertension ou une augmentation du rythme cardiaque quand un son fort nous surprend, d'autre part psychologiquement, étant donné que le bruit passe par les nerfs et que le corps tente de se débarrasser de ce stress psycho acoustique en le somatisant », expliquait à la RTS Harris Héritier, épidémiologiste et coauteur de l'étude SiRENE, qui atteste du lien entre le bruit et les maladies cardiovasculaires. Par sa faute, quelque 450 Helvètes mourraient chaque année d'un infarctus du myocarde ou d'une maladie cardiovasculaire. Cette étude, qui a été menée par l'Institut tropical et de santé publique suisse, évoque en outre une hausse du risque de mortalité de 2,5 % chaque fois que le bruit de la route augmente de 10 décibels.

En résumé, la gêne due au bruit baisse de la qualité de vie. En plus de dérégler le sommeil et le fonctionnement du cœur, elle génère des troubles de la mémoire, nervosité, dépressions... bref l'inconfort lié au bruit se répercute de nombreuses manières sur notre santé. Selon la Confédération, les coûts externes liés à cette pollution sonore étaient estimés à plus de 2 milliards de francs en 2016. Si les obligations légales existent depuis le siècle passé, 1987 via l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), c'est depuis 2008 seulement qu'il y a une accélération des mesures prises par les cantons et communes, grâce à des subventions fédérales en particulier.

Pour toutes ces raisons évoquées, il vous propose de soutenir ce postulat qui invite la Municipalité à :

- Informer notre Conseil sur l'avancement de l'élaboration du plan d'action et des mesures



concrètes pour réduire significativement le bruit routier sur le territoire communal et ceci en particulier la nuit ;

- Étudier l'opportunité de tester l'application du 30km/h nocturne, notamment sur les axes suivants : Ch. des Croisettes, Route de la Croix-Blanche, Ch. Du Vaugueny, Ch. des Tuileries, Route du Village, Route de Montblesson ;
- Envisager d'étendre à terme le 30 km/h de jour comme de nuit sur certains axes, selon les recommandations de l'Assemblée générale de l'ONU du 30 août 2020 sur la généralisation du 30km/h dans les zones villes et villages.

M. François Puricelli relève que deux points parlent du 30km/h est que le Syndic vient de nous donner une information sur ce qui se passe et sur les intentions. Le 30km/h est une réalité à Épalinges. Il faut savoir que les axes de circulation générales sont de compétence cantonale. Donc, il y aura quelques problèmes lorsqu'Épalinges devra décider de ce que nous voulons faire, y compris la nuit. Ces deux postulats peuvent être adoptés, la Municipalité viendra avec des propositions concrètes. Outre le souci justifié qu'a notre collègue sur le sommeil, il aimerait dire que la limitation lausannoise lui pose problème. Il témoigne en tant que Lausannois d'origine. Sa maman de 96 ans a fait une chute après 22h. Il est descendu la relever, il était très angoissé pendant tout le trajet à 30km/h. Ce n'est pas un moment très agréable. Si on regarde les pompiers, ils ont 18 minutes pour intervenir. S'ils ont le camion, ils peuvent rouler à 50km/h mais s'ils descendent à la caserne depuis la maison, ils se feront flasher et ils auront un retrait de permis. L'idée doit être examinée, mais voyons aussi que tout n'est pas rose dans cette vision de rouler à 30km/h la nuit. De plus, les axes de Lausanne sont très fréquentés la nuit, ce qui n'est pas le cas d'Épalinges. On se plains qu'Épalinges est une ville dortoir mais au moins il n'y a pas beaucoup de circulation la nuit.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 41 oui, 13 non et 14 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée

17. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE ANNE DUPARC « POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE 30 KM/H AU CHEMIN DE LA GIRARDE » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

Mme Anne Duparc. Elle a compris dans les annonces de la Municipalité en début de séance que le chemin de la Girarde allait faire partie des routes et chemins qui vont passer en zone 30km/h. Si sa compréhension est exacte, le chemin de la Girarde sera prévu dans une



deuxième phase. Elle demande si sa compréhension est bien exacte et quand cette phase 2 aura lieu ?

M. Alain Monod, Syndic, répond que le chemin de la Girarde sera bien mis en zone 30km/h. En revanche, pour des questions pratiques, lorsqu'on mettra le chemin de la Vuilletaz en zone 30km/h, on mettra également les chemins des Orchez, du Bornalet et la Girarde, ceci horizon 2025.

Mme Anne Duparc. Etant donné ces réponses, elle retire son postulat.

Postulat retiré.

18. INTERPELLATIONS.

Mme Noémie Neumann-Donégani. Elle se permet d'interpeller le Conseil au sujet du taux d'absentéisme préoccupant mentionné dans le rapport de gestion 2022. Avec un pourcentage élevé de 15% de personnes manquantes au travail, il semble y avoir un sérieux problème. Elle aimerait savoir si cet absentéisme est généralisé ou s'il concerne certains services spécifiques ? Et à l'exception des trois cas de longue durée mentionnés, connaissons-nous les raisons de toutes ces absences ?

Sur un effectif de 202 personnes (85 ETP), cela représente 42.4 employés (12.75 ETP) qui sont absents en permanence durant toute une année. Vous êtes donc d'accord qu'il est difficile de justifier l'embauche de nouveaux collaborateurs, car, malgré 1 personne sur 8 de moins dans les effectifs, les services municipaux semblent tout de même fonctionner.

Quelles actions sont envisagées pour identifier les causes de l'absentéisme et mettre en place des solutions appropriées ? Est-ce qu'un suivi régulier des absences est effectué afin d'évaluer l'impact sur la productivité et la qualité des services municipaux ? Quelles mesures seront prises pour atteindre un taux d'absentéisme plus acceptable, qui devrait en principe se situer autour de 4%? Pour information et comparaison, le 23.06.2022, on pouvait lire et entendre sur la RTS que le taux d'absence dans l'administration genevoise était de 5,4% et que le conseil d'Etat avouait que ce taux était préoccupant et qu'il allait tout faire pour le réduire (Genève s'attaque à l'absentéisme au sein de son administration - rts.ch - Genève)

Il est vraiment inquiétant de constater que le salaire de plus de 12.75 ETP est versé chaque mois alors qu'elles sont absentes de leurs postes de travail durant toute l'année. Avec une masse salariale de CHF 11'009'001.- cela représente CHF 1'651'350.-. Inutile de soulever que c'est une situation coûteuse qu'il faut absolument maîtriser. Elle attend avec intérêts l'évolution pour 2023.

L'interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers. La réponse est demandée par écrit.

M. Alain Monod, Syndic. La Municipalité reprendra toute l'analyse de ces chiffres et répondra lors de la séance de septembre. Il précise cependant que ces absences sont réparties sur l'ensemble de l'Administration communale.



M. Erich Dürst dépose une interpellation porte également sur le même objet que celle déposée par Mme Neumann Donegani mais qui est complémentaire par rapport aux interrogations qui viennent d'être posées. Il n'est donc pas inutile de la soutenir.

Selon la réponse de la Municipalité à la question 13 de la commission de gestion, relative au dicastère de M. Monod, chapitre ressources humaines, le taux d'absentéisme parmi le personnel de la Commune, en 2022, était de 21 %. Selon la réponse de la Municipalité à l'observation de la Cogest, et suite à un nouveau calcul effectué, il était de 15 %.

Quoi qu'il en soit, un tel taux d'absentéisme est alarmant. Il peut être un indicateur pour une situation préoccupante, voire très préoccupante. Il doit, par conséquent, faire l'objet de la part d'un employeur conscient et responsable – qualificatifs qui, il n'en doute pas, s'appliquent à notre Municipalité - d'analyses approfondies et de mesures concrètes. Les quelques explications données par la Municipalité, parmi lesquelles trois absences de longue durée, ne sauraient expliquer cette situation, compte tenu du fait que le personnel communal totalise environ 200 personnes, représentant 85 équivalents temps plein. Rien n'est en outre indiqué quant aux mesures prises.

Il n'appartient pas à notre Conseil de s'immiscer dans la gestion de la Municipalité, et plus particulièrement dans la gestion des ressources humaines où il faut en tout temps respecter des exigences élevées de confidentialité. Il souligne donc d'emblée que la présente interpellation ne vise nullement à obtenir de quelconques informations sur des situations particulières.

Au regard de ce qui précède, il souhaite que la Municipalité renseigne le Conseil sur les aspects suivants :

- Quel est le taux d'absentéisme calculé sur le premier semestre 2023 ?
- Quelles mesures structurelles et/ou organisationnelles la Municipalité a-t-elle mises en place ou prévoit-elle de mettre en place pour agir contre l'ampleur du phénomène ?
- Existe-t-il un concept de santé et sécurité au travail ? Si non, la Municipalité prévoit-elle d'élaborer un tel concept ? Dans quel délai ?
- Un acteur externe, agissant comme personne de confiance, est-il en place ?
- Est-ce que les personnes ayant des charges de conduite d'équipe, y compris les Municipaux, bénéficient-elles de mesures de formation, initiale et continue, ayant trait à la gestion du personnel et plus particulièrement aux risques psycho-sociaux ?

Il remercie la Municipalité des réponses qu'elle apportera à ces questions.

L'interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers. La réponse est demandée par écrit.

Mme Gabrielle Garoflid dépose une interpellation.

C'est en lisant le rapport de la COGEST 2022, que nous avons appris « Où en est le secteur Florimont ». Inutile de dire que le groupe VL a été consterné de constater qu'à aucun moment dans les réponses de la Municipalité il n'est fait mention de la biodiversité du secteur de Florimont. Biodiversité, pourtant au cœur de l'actualité. Il y a par contre une référence à une convention et à une « zone de verdure à usage public de 8000 m² » que le groupe Orlatti céderai à la Commune. Mais que la Municipalité ne se trompe pas...Si un des objectifs du PDCom est, entre autre « ...une meilleure prise en compte de la biodiversité ...dans les projets impliquant ces surfaces », il faut se rappeler qu'une zone de verdure à usage public, n'est pas



synonyme de biodiversité. Il en est de même pour les termes « espaces verts » ou « potager » ou « toiture végétalisée ». Vous savez tous que le secteur de Florimont est une des dernières grandes zones vertes d'Épalinges. Composé d'une part de prairies et l'autre de forêt, ses atouts en matière de biodiversité sont renforcés par le Vaugueny qui coule au bas des coteaux. Les prairies abritent d'innombrables colonies d'insectes, une multitude de petits rongeurs. Plus de 25 espèces d'oiseaux y ont été répertoriés. Le Vaugueny fait partie de ce biotope, il abrite salamandres, tritons alpestres, grenouilles et autres rongeurs, oiseaux et autres animaux. Le secteur est également intéressant en matière de biodiversité parce que c'est ce qui se nomme une infrastructure écologique. C'est à dire qu'il est constitué de couloirs pour la faune (couloir menant du Vaugueny au Bois-du-Jorat, en longeant le Flon et les forêts du Chalet-à-Gobet). C'est grâce à ces couloirs sauvages que des chevreuils viennent dans la zone de Florimont. Les animaux sauvages affectionnent particulièrement la zone de forêt de Florimont, ils s'y sentent protégés par la topographie très abrupte des lieux, comme juste au-dessus du refuge de la paroisse, qui font que peu d'humains s'y promènent. On pourrait longuement parler de la richesse de la biodiversité du secteur de Florimont, de ses sources, de ces ruissellements. Richesse d'ailleurs reconnue par ProNatura:

« Tout ce biotope d'Épalinges forme un havre de paix pour la faune et la flore. Pourtant, le nouveau PDCom prévoit dans cette zone le développement d'un nouveau quartier qui impacterait ce biotope digne de protection. »

Comme vous le savez sans doute, la Suisse est à la traîne dans le domaine de la biodiversité. De ses engagements « Stratégie Biodiversité de 2012 » aucun objectif n'est atteint...En Europe, nous sommes les pires. Le moins de surfaces protégées (A peine 10 % alors que l'objectif en 2012 était de 17 %). La plus longue liste d'organismes en voie de disparition (1 organisme sur 3 est menacé en Suisse). Il y a urgence dans le domaine de la biodiversité. Et cette urgence doit nous faire réagir face au destin du secteur de Florimont. La protection de sa biodiversité est une chance pour notre Commune, elle est de plus en accord avec la LAT, article 3 qui dit « qu'il faut protéger les espaces naturels »

Nous voici donc devant une situation où nous avons une réelle chance d'agir. Il s'agit ici, non plus de palabrer sur la biodiversité, mais d'agir concrètement pour elle, de préserver une parcelle encore intacte. C'est aujourd'hui de notre responsabilité d'agir, avant qu'une entreprise de construction n'y coule béton et ciment, avant « le coup parti ».

Les Verts'Libéraux s'adressent à la Municipalité avec les questions suivantes :

1. Quelle est votre position concernant la biodiversité du secteur de Florimont ? Mérite-elle d'être prise en considération et surtout d'être protégée ?
2. Etes-vous conscients du danger de la disparition de la biodiversité dans le secteur de Florimont en cas de construction d'un nouveau quartier et de son côté irréversible ? Réalisez-vous qu'un parc ou un potager ne répondent pas à la préoccupation concernant la biodiversité?
3. Au vu de l'urgence dénoncée aussi bien par les organisations pour la nature que par l'administration fédérale, le dossier Florimont n'est-il pas l'occasion idéale pour un projet protégeant définitivement l'entier d'un secteur digne d'intérêt de toute atteinte à sa biodiversité ?
4. Si une telle protection semble excessive aux yeux de la Municipalité, pourrait-elle alors envisager de mettre sur le secteur Florimont un moratoire d'ici au moins au prochain PDcom ?



5. Avec de tels projets, quels seraient les voies légales possibles et quels seraient les conséquences et couts pour notre Commune ?

L'interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers. La réponse est demandée par écrit.

M. Julian Pidoux. Il avait prévu une interpellation dans le cadre du Polny et de la villa qui a été rasée. Il remercie la Municipalité de son ouverture et de sa transparence sur ce cas. Mme la Municipale a répondu à la majorité de ses questions, pour les quelques-unes restantes, il les conserve pour la suite du dossier. Mme la Municipale évoquait le café du commerce virtuel, que ce soit sur le site même de l'article de 24heures ou sur les réseaux sociaux, dans le cadre de l'article, les déclarations un peu en ordre dispersé de la Municipalité n'aident pas à la compréhension. D'un côté on condamne, de l'autre on prévoit des solutions à l'amiable. Ces divergences au sein de la communication n'aident pas à la compréhension du dossier. Une communication plus structurée aurait peut-être solutionné une part du problème. Concernant les questions de convention qui sont souvent l'objet de débats, il se souvient lors de discussions au sein de la CUC, ils avaient insisté pour avoir la convention entre le promoteur du Closalet et la Municipalité, ici il a fallu une requête sur la loi sur l'information pour obtenir cette convention. Aujourd'hui il émet un **vœu**, que ces conventions, dans le cadre de ces plans d'affectations et grands projets, soient mises à disposition des membres de ce Conseil dès qu'elles sont signées, au moins des commissions qui sont chargées de les traiter.

M. Philippe Koch, au nom de la Cogest 2022 « Mise en place du Logiciel de saisie des heures: de la théorie à la pratique. ».

Quel est le calendrier de mise en œuvre et quelles seront les étapes en terme de communication interne sans information au personnel, formation, temps de test et mise en production effective de la saisie des heures avec ce nouveau logiciel ? Avez-vous un retour d'expériences d'autres communes et des bonnes pratiques en matière de saisie des heures d'une commune avec des différents corps de métiers, employés du bureau et du personnel travaillant à l'extérieur. En lien avec la mise en œuvre d'un tel projet, est-il prévu de mettre en place un tel processus de gestion du changement pour l'adoption des collaboratrices et collaborateurs à cette nouvelle politique de gestion du temps de travail.

L'interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers. La réponse est demandée par écrit.

M. Alain Monod, Syndic. La Municipalité répondra par écrit à cette interpellation. Il précise cependant qu'il ne s'agit pas d'un nouveau logiciel. Ce logiciel Mobatime est utilisé depuis de très nombreuses années, probablement même avant qu'il n'arrive à la Municipalité. L'utilisation de ce logiciel qui est faite encore maintenant n'est de loin pas satisfaisante mais l'objectif de la Municipalité est d'utiliser la dernière version de ce logiciel de la manière la plus performante possible, que ce soit pour la saisie des heures et des vacances. Avoir des statistiques sur l'absentéisme, etc. ne sont actuellement pas possible par ce logiciel.



19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. Richard Golay. Lors de notre précédente séance du Conseil, lors du traitement du préavis 07/2023 sur l'ajustement des membres du Conseil, nous avons accepté d'ajouter un article aux conclusions du préavis. M. le Syndic avait exprimé son doute sur cette possibilité mais notre Président l'avait jugé recevable. Lors de la séance d'information du 07 juin dernier, dirigé par M. le Préfet, ce dernier a confirmé les doutes de M. le Syndic. On peut amender les articles mais pas en rajouter. Si cette erreur n'a pas ici de conséquences graves, il était important de la relever pour éviter qu'elle ne se reproduise.

Le Président répond que malheureusement la personne de la DGAIC qui lui avait validé cela s'est trompée. Lorsqu'il a annoncé qu'il y aurait des communications qui seraient faites ces prochaines semaines suite à la présentation avec le Canton, cette information en faisait partie. On a tenu compte aujourd'hui que les deux amendements proposés pour la caserne des pompiers n'auraient pas dû être autorisés mais l'information étant arrivée que mercredi dernier pour la plupart, il a été décidé de tout de même les maintenir. Mais effectivement, pour les prochaines séances du Conseil, les amendements qui ne sont pas des modifications des conclusions ne seront plus acceptés.

M. Alain Monod, Syndic, remercie M. Golay de confirmer qu'il n'avait pas tout à fait tort lorsqu'il a évoqué le fait qu'on ne pouvait pas rajouter un article dans les conclusions. Il ne comprend pas bien l'allusion à la caserne du feu car ces deux articles qui figurent dans les conclusions du préavis ont été modifiés.

Le Président précise que sur le montant total oui mais la suppression des cabines non.

M. Alain Monod, Syndic, répond qu'indirectement on a modifié le montant total au motif de la suppression des cabines et cela ne pose pas de problème.

M. Julian Pidoux. Oui, lors de cette séance, il a été dit qu'on ne pouvait pas modifier les conclusions mais il pense qu'il ne faut pas qu'on perde un certain pragmatisme. Le Canton a aussi fait état d'une certaine souplesse qui est possible d'avoir. Et en cas de désaccord, on peut refuser le préavis. Parfois, c'est un peu dommage de jeter le bébé avec l'eau du bain pour quelques détails.

20. DIVERS

Mme Marisa Dürst. An nom des 352 personnes qui ont signés la pétition pour une zone 30km/h dans le périmètre du Village, elle remercie la Municipalité d'avoir été dans ce projet que Mme Chervaz et elle-même avaient initié.

Cette pétition a été suivie d'un dépôt de postulat que le Conseil a accepté en février 2022 sur ce même sujet. Elle demande s'il y aura un rapport ou une réponse formelle.



M. Alain Monod, Syndic, répond que bien entendu ce sera répondu. Ici, la Municipalité donne une information, mais cette information sera complétée par la réponse au postulat. On pourrait même se demander si on ne pourrait pas profiter du texte de M. Balsiger pour faire une réponse commune.

Il n'y a plus de divers, le Président donne maintenant la parole à M. Michael Crottaz.

M. Michael Crottaz. « Membre de ce Conseil depuis 1997, tu as été président en 2007 avant d'accéder à la Municipalité en 2009. Durant ta carrière professionnelle, tu as toujours fait preuve d'engagement en faveur de la population. D'abord en tant qu'enseignant des branches économiques à l'EPSIC, puis comme délégué au CICR où tu t'es rendu dans les pays en guerre pour visiter les prisonniers et vérifier le respect et la dignité des détenus, et finalement comme directeur du service de l'enfance de l'éducation et de la jeunesse de la ville de Lausanne. Durant tes années passées à la Municipalité, ta capacité d'anticipation t'a permis de présenter des projets judicieux pour les besoins de la petite enfance et de l'accueil parascolaire. Tu as aussi provoqué et sus saisir l'opportunité de créer des appartements adaptés pour les aînés et de développer leur accompagnement social. Plus récemment, Laurent Balsiger pourrait en témoigner, lors des études pour l'extension du complexe scolaire de Bois-Murat en 2017 et 2018, des discussions intenses ont eu lieu sur la ventilation mécanique des bâtiments. Une nouvelle fois, Pierre a su écouter, prendre du recul et adapter le projet juste avant que le Covid et les problèmes de CO2 dans les classes ne viennent confirmer le bienfondé de ses choix. Peu de municipaux peuvent se vanter d'avoir été aussi rassembleur pour amener des projets à bien, glanant régulièrement les louanges d'autres bords de l'échiquier politique. Nous savons que les préoccupations de ton dicastère t'accompagnaient au-delà de tes heures de travail. Ton bilan remarquable en faveur du développement de l'accueil pré et para scolaire, des transports scolaires, de la création d'appartements protégés et de ta politique en faveur des seniors en est la preuve. Intègre, passionné, avec des idées claires mais en restant à l'écoute en cherchant toujours le bien du plus grand nombre, tu as toujours mis de côté ton ambition personnelle pour le bien de l'équipe. Cher Pierre, ta bonne humeur, ton enthousiasme, ton écoute, bref ta considération pour toutes et tous, en particulier les moins favorisés, vont beaucoup nous manquer. Et les apéros d'après Conseil ne seront plus les mêmes sans les débats passionnés dans lesquels tu nous emmenais, mais toujours avec beaucoup de respect. Un immense merci et bravo pour ta personnalité que tu es et pour tout ce que tu as accompli. Il nous reste juste à te souhaiter de pouvoir enfin profiter pleinement de ta famille et de prendre du temps pour toi. Tout le parti socialiste et reconnaissant pour tout le temps passé en faveur de la communauté et, même si tu ne feras plus partie de la Municipalité, nous espérons te revoir encore longtemps dans nos assemblées et réunions. MERCI !

M. Alain Monod, Syndic. C'est un grand moment d'émotion pour Pierre, mais également pour l'ensemble de la Municipalité évidemment et pour l'ensemble de ce Conseil communal. Il a eu l'occasion de le dire au mois de décembre, il ne va pas répéter tout le bien qu'il pense à titre personnel et au nom de la Municipalité quant à l'activité de Pierre, M. Crottaz vient de l'évoquer et il l'a également écrit dans le dernier « Palinzard ». Il voudrait juste relever quelques chiffres, 8 années de Conseil communal, 15 ans de Municipalité, cela fait donc 23 années. S'il prend une moyenne de 6 séances de Conseil par année, on arrive à plus de 120



séances de Conseil communal. S'il rajoute le nombre de séances de Municipalité, on en a à peu près 45, c'est donc à environ 675 séances qu'il a participé. Malheureusement, nous n'avons pas l'outil qui permet de déceler le nombre de préavis que Pierre a défendu avec succès, en commission et ensuite en plénum, durant ses quinze ans de Municipalité mais cela doit être très impressionnant aussi.

Il aura encore l'occasion de dire quelques mots lors de la manifestation officielle pour la Municipalité quant au départ de Pierre, en compagnie de son épouse.

Le Président, avant de donner la parole à M. Jolliet, souhaite encore vivement le remercier et lui transmet au nom de tout le Conseil une carte signée de chaque conseiller et un assortiment de chocolat.

M. Pierre Jolliet. « Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, chers collègues,.....Ça c'est dit, mais c'est dit pour la dernière fois !!

Comme on ne peut rien réaliser tout seul dans cette fonction de Municipal, je dédie vos applaudissements à tous mes collègues actuels et anciens, à tous les conseillers communaux que j'ai côtoyés, ainsi qu'à tous les collaborateurs et collaboratrices avec qui j'ai eu la chance de collaborer tout au long de ces années.

C'est lorsque j'étais en poste à Khartoum au Soudan, après des missions en Syrie, Liban, Jordanie, Zimbabwe/Rhodésie et Iran, que j'ai décidé qu'à mon retour en Suisse je m'engagerai dans la chose publique et en politique.

C'est donc cette décision (bon il faisait 40 degré à l'ombre et les bougies fondait sans être allumées !!) qui m'a amené au Conseil communal puis à la Municipalité d'Épalinges en 2009. Je ne regrette absolument rien, j'ai toujours eu un immense plaisir à accomplir cette charge et à œuvrer pour notre communauté.

Aujourd'hui, d'aucuns me suggère que c'est l'heure du bilan ? Bon.. passer en revue 14 rapports de gestion et une centaine de procès-verbaux du Conseil communal ne me motive pas plus que ça. Permettez-moi donc de vous demander un coup de main. Merci aux conseillères et conseillers qui étaient déjà présent au Conseil communal en 2009 ou avant de bien vouloir lever la main, comme on le faisait avant le vote électronique. Félicitations pour cette longévité ! Alors pour ceux qui souhaiteraient un bilan pour ces 15 dernières années, je suggère de consulter en temps opportun ces collègues de référence qui doivent certainement se souvenir de tous les échecs et réussites de ces différentes législatures. Je les remercie d'avance pour leur disponibilité !

Personnellement, en préparant cette allocution, je me suis dit qu'il était préférable de me projeter sur ce qui est encore à accomplir. Mais à peine ai-je commencé d'imaginer la perspective de nouveaux projets que venait la question : « Mais pourquoi tu n'y as pas pensé plus tôt... » Alors, ce n'est pas à quelques jours de la fin de ce mandat que je vais me remettre en question et m'auto flageller. Je laisse donc le soin à mes collègues, à ma successeuse, ainsi qu'à votre Conseil de proposer et de réaliser de beaux projets d'avenir pour notre Commune. Lorsque j'évoque l'avenir, me vient à l'esprit une citation de Paul Valéry qui me paraît d'une criante vérité à l'heure ou notre société et tout particulièrement notre jeunesse se pose la question de son futur : « La fonction la plus élémentaire de l'être humain, c'est de créer de l'avenir ». Je vous laisse y réfléchir et vous souhaite à toutes et à tous un bel avenir. ».



Le Président, avant de tous vous libérer et de profiter de la collation qui nous attend, tient à adresser un grand merci à tous mais en particulier au Bureau, à la Municipalité, à Mesdames Sarah Miéville et Marie Gaud et au Greffe municipal pour cette année de présidence. Ce fût une année chargée, pleine d'émotions et qui restera gravée dans sa mémoire. Il confie la charge à Anne-Marie, confiant dans sa capacité à reprendre le flambeau.

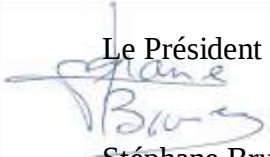
Pour conclure, il reprendra les mots d'un ancien président, celui qui l'a convaincu il y a deux ans de rejoindre le Bureau dans l'optique d'occuper cette magnifique charge qu'est la Présidence du Conseil Communal. « Tels étaient en ce jour les événements et la vie politique du législatif d'Épalinges à notre connaissance ».

M. Michael Mäder. « Stéphane, tu étais le premier Vert'libéral à la tête de notre Conseil élu à la présidence. Quant en 2021, en pleine période Covid, tu as dû tout apprendre pour devenir un excellent président, chapeau ! Lorsque Stéphane a accepté ce défi, c'était lorsque notre groupe avait réussi à faire élire 13 personnes au Conseil. Je souhaite vraiment te remercier pour tout ce que tu as fait durant cette grande année. Tu nous as appris plein de choses car nous étions des novices. Tu as surtout appris à gérer des personnages, parfois avec des têtes dures, que ce soit des chefs de groupes ou des conseillers-ères. Cher Stéphane, tu as tenu la barre du navire de manière compétente, avec du professionnalisme et tu t'es investi sans cesse pour le bien de la Commune et le Conseil, merci infiniment pour tout et bonnes vacances. ».

Le Président reprend et remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont et donne rendez-vous le mardi 19 septembre 2023 à 19h30 à la salle des spectacles sous une nouvelle présidence et invite le Conseil et l'ensemble des pompiers présents à se retrouver à l'extérieur pour une collation.

La séance est levée à 22h03.

Épalinges, le 29 août 2023.

Le Président :

Stéphane Bruneau



La Secrétaire :

Fabienne Gheza